Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

Délibération n° 2026 –09/04- 28

Rédaction des actes notariés de la maison de santé confiée à Maitre RENVERSEAU pour les loyers

L'an deux mille vingt-six , le 09 avril à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 02 avril 2026

Présents : - CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUEZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE LOUER Patrick– LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri – RUP JOLY Judikaëlle - SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - BADOUAL Claudie à LE GAL Barbara, LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick – LE MAREC Perrine à FRAVALO Romain

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Dans le cadre de la réalisation de la maison de santé, à l'issue des travaux, les locaux vont être louée par des professionnels médicaux et paramédicaux.

En vertu de la délibération n° 2025-29/09-07 en date du 29 septembre 2025, la rédaction des actes notariés a été confiée à Maître RENVERSEAU, notaire à Baud.
Cette délibération autorisait Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec la location des locaux.
Il s'avère nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour permettre à Madame JAFFRÉ DANET, en tant que maire, nouvellement élue, de signer les prochains actes de location

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : de mandater l'étude notariale de Maitre RENVERSEAU, notaire à Baud, pour la rédaction des actes notariés relatif à la location des locaux de la maison de santé aux professionnels médicaux et paramédicaux.

Article 2 : d'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'installation des professionnels médicaux et paramédicaux

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture le :
Publié ou Notifié

Pour extrait conforme,

A CAMORS, le 09 avril 2026
Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Isabelle MARTIN

MAIRIE de CAMORS - 56 (Morbihan) -

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »